



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
..... 26 / 08 / 2015

ម៉ោង (Time/Heure) : 14:50

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: **SANN RANA**

Doc. n° E329/11

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À: Service médical, Unité d'appui aux témoins (WESU) et aux experts et toutes les parties au dossier n° 002

Date: 26 août 2015

DE: M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance

COPIE: Tous les juges de la Chambre de première instance; le **procureur hors classe** de la Chambre de première instance

OBJET: Ordonnance portant calendrier des tests des fonctions cognitives des accusés



1. Le 9 juin 2015, la Chambre de première instance a ordonné au Service médical de faire passer tous les trois mois aux accusés NUON Chea et KHIEU Samphan un test d'évaluation de leurs fonctions cognitives, les premiers tests devant être pratiqués au plus tard le 31 août 2015 (Doc. n° E329/9 et E329/9.1). Le docteur Kin Ming CHAN, l'un des experts médicaux désignés par la Chambre de première instance, a ensuite rencontré deux médecins du Service médical concernant les modalités d'administration du test abrégé d'aptitude cognitive (*Abbreviated Mental Test* ou *AMT*) mis au point pour l'évaluation des fonctions cognitives demandée (Doc. n° E329/10, par. 4). Les deux médecins du Service médical ont fait passer conjointement les premiers tests le 7 août 2015 et les résultats ont été placés au dossier (Doc. n° E10/247.1 et E13/244.1).

2. Le docteur CHAN a informé la Chambre de première instance que l'actuel test AMT pouvait être utilisé pendant une période d'un an. La Chambre enjoint à WESU de coordonner et programmer les trois prochains tests trimestriels aux périodes suivantes:

- Entre le 1^{er} et le 15 novembre 2015;
- Entre le 1^{er} et le 15 février 2016; et
- Entre le 1^{er} et le 15 mai 2016.

3. La Chambre de première instance ordonne donc que les deux médecins du Service médical fassent également passer les prochains tests conjointement, les résultats de chaque test devant ensuite être communiqués dès que possible.